

BOZAS Infos



N°3 octobre 2020

Bulletin d'information de la municipalité de Bozas

Comptes rendus simplifiés des conseils municipaux :

2 conseils ont eu lieu depuis le **Bozas info N° 2** :

le 21 août 2020 :

- Voirie, adaptation du programme des travaux 2020
- Décision modificative n°1 du budget principal
- Remplacement employé communal, création de l'emploi
- Questions diverses (tarifs salle polyvalente, associations, agriculture,...).

le 26 septembre 2020 :

- Création d'un emploi permanent adjoint technique principal 2^{ème} classe
- Convention contribution au fonctionnement des écoles primaires.
- Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de la CLECT d'Arche Agglo
- Complément à la fixation des tarifs municipaux (tarifs des salles pour les associations).
- Questions diverses (comité des fêtes, zone 30, site internet, bulle verte, effraction du bâtiment technique, ...).

Les comptes rendus sont disponibles dans leur intégralité sur le site internet de la mairie « bozas.fr » et sur son panneau d'affichage, dans le couloir.

Abonnez-vous à Bozas info !

Bozas info s'enrichit : l'édition papier va être complétée par une version numérique adressée par courriel qui deviendra peu à peu la règle.

Pour recevoir désormais votre bulletin municipal **BOZAS Info** par courriel, il est nécessaire de vous inscrire au « bulletin d'information » depuis le site internet de la mairie « bozas.fr ». C'est très simple, cherchez en bas de page. Vous pourrez également vous désabonner par ce moyen.

Les personnes qui ne souhaiteront pas bénéficier de la version numérisée pourront continuer à recevoir le bulletin sur le support papier.

Vous trouverez l'accès au formulaire d'abonnement en bas de page du site internet de la commune : « bozas.fr »



Place de la commune au sein d'Arche Agglo et de diverses institutions:

Aujourd'hui, la gestion des affaires communales ne peut être envisagée indépendamment de notre environnement local, départemental, régional et national. La transformation du service public s'est accompagnée ces dernières années d'un grand nombre de transferts de compétences. Celles-ci « déménagent » avec leurs budgets associés, d'une institution ou d'une échelle vers une autre. Parfois, de nouvelles institutions sont créées dans un souci de rationalisation et de gestion du budget public. C'est dans le cadre de cette réorganisation qu'a été créée la communauté d'agglomération à laquelle l'ancien « pays de Saint Félicien » s'est joint le 1^{er} janvier 2017.

BOZAS est désormais partie intégrante d'**Arche Agglo** au sein de laquelle nous bénéficions de la compétence de services que seule, la commune ne pouvait maîtriser dans un environnement juridique et technique de plus en plus complexe (Culture, urbanisme, assainissement, traitement des déchets...).

ARCHEAGGLO, s'appuie sur un conseil d'agglomération (équivalent à un conseil municipal) composé de chacun des maires des quarante et une communes (DROME-ARDECHE) qui composent l'agglomération, l'exécutif étant constitué d'un président et de 13 vice-présidents chacun doté d'une délégation particulière.

Notre maire, Jean-Louis WIART est ainsi vice- président en charge du développement économique et des entreprises. Il représente par ailleurs ARCHE AGGLO au sein du syndicat ADN (Ardèche Drome numérique) en charge du déploiement de la fibre, il est membre de la commission d'appel d'offres (CAO) et de la commission de délégation des services publics (DSP). Siègent également au sein de commissions d'ARCHEAGGLO : Fabien DELOCHE à la commission « Rivières », Audrey DESCHAMPS à la commission « Parentalité, petite enfance », Olivier JUNIQUE à la commission « Urbanisme, environnement... », Grégory MAZET à la commission « Tourisme ».

Par ailleurs, outre son appartenance à la communauté d'agglomération, Bozas adhère encore à d'autres structures intercommunales au sein desquelles la commune est représentée par des conseillers municipaux qui acceptent de donner encore un peu plus de leur temps et de leur énergie à la communauté en fonction de leurs centres d'intérêts et compétences personnelles. Ainsi, Olivier JUNIQUE et Jacques PERRET sont les référents de la commune pour le syndicat des eaux CANCE-DOUX.

Sylvain CANTAN est le référent de la commune pour le syndicat Ardèche Musique et Danse (AMD), il est aussi le représentant pour le syndicat NUMERIAN et le référent « Bulle Verte ».

Audrey DESCHAMPS est la référente de la commune pour le syndicat départemental des énergies de l'Ardèche (SDE07) et pour la commission locale d'évaluation des charges transférées au sein d'ARCHEAGGLO, madame Carole SAVEL est représentante suppléante.

Projet de rénovation de bâtiments municipaux

C'est une évidence, le bâtiment de la mairie est devenu inadapté à son fonctionnement actuel. L'accès est impossible aux personnes à mobilité réduite, la mairie fonctionnelle se réduit au bureau du secrétariat exigu et encombré. Il ne permet ni le travail de la secrétaire de mairie, ni l'accueil du public dans de bonnes conditions, il permet encore moins le travail du maire et des adjoints ni les réunions et les entretiens confidentiels. Quant à la salle du conseil et des mariages, elle est devenue une salle à tout faire qui aurait grand besoin d'être modernisée. La porte d'entrée est difficile à manœuvrer et dissuade encore plus la consultation de l'affichage des informations dans le couloir qui, en plus d'être inaccessible, est surchargé. Ce constat n'est pas nouveau. Ce qui l'est, c'est que l'actuelle municipalité s'attache à faire évoluer ce projet déjà ancien de rénovation de la mairie. En outre, nous avons pour objectif d'inclure ce projet dans une réflexion plus globale autour du patrimoine immobilier de la commune. Ainsi nous comptons transformer également l'ancien foyer des jeunes situé près du parc de jeux et des ateliers communaux. Il deviendrait une salle dédiée aux réunions des associations. La réflexion concerne également la rénovation de l'étage de la salle polyvalente ou le rachat du bâtiment voisin de la mairie.

Certes, l'ensemble de ces projets dépasse certainement nos capacités financières pour les aborder simultanément. Néanmoins il convient de mener une réflexion globale afin de pouvoir prendre des décisions cohérentes et faire des choix judicieux. C'est dans ce sens que nous avons fait venir Monsieur Serre, du cabinet d'architecture « Archipolis » (Annonay) dont nous attendons prochainement les premières propositions techniques et financières. D'autre part, il convient d'augmenter les capacités de la commune à investir et de s'enquérir des diverses aides possibles au financement (voir l'article sur la visite du sénateur et du conseiller régional le 23/09 et celle du sous-préfet le 29 septembre).

Les grands visiteurs de septembre

Visite à BOZAS de candidats à l'élection sénatoriale

Le 23 septembre dernier, nous avons accueilli en mairie Madame Anne VENTALON et Monsieur Mathieu DARNAUD, candidats aux élections sénatoriales, accompagnés par Monsieur Olivier AMRANE conseiller Régional et suppléant de Madame VENTALON.

Après la présentation de l'équipe municipale et un exposé sur les caractéristiques de la commune, les échanges ont porté sur les projets immobiliers actuellement en cours de réflexion au sein du conseil municipal, les difficultés, notamment financières auxquelles est confrontée la commune et le concours attendu des instances nationales, régionales et locales.

Nos visiteurs nous ont assurés de leur entier soutien pour nous aider à obtenir les concours financiers indispensables. Nous avons bien noté.



N.B. Madame VENTALON et Monsieur DARNAUD (suppléants respectifs : Olivier AMRANE et Sandrine GENEST) ont été élus au 1^{er} tour de l'élection sénatoriale du 27 septembre.

Visite du sous-préfet de TOURNON



Le 29 septembre, nous avons accueilli à la mairie, Monsieur Bernard ROUDIL, sous-préfet de TOURNON que nous avons convié à une visite de la commune et à une réunion de travail sur différents sujets d'actualité (projets immobiliers en cours de réflexion, sujets d'urbanisme...).

Après la présentation de l'équipe par le maire, la visite des locaux communaux et l'exposé des projets en cours de réflexion au sein du conseil municipal, le sous-préfet a rappelé les différents dispositifs de soutien financier que l'Etat pouvait apporter, notamment dans le cadre du plan de relance

gouvernemental. Il nous a assuré de toute son attention sur le suivi du dossier. Les besoins sont nombreux et ne pourront tous être satisfaits en même temps.

S'agissant de l'urbanisme, le sous-préfet était accompagné par Madame PROST chef du service urbanisme de la Direction Départementale des Territoires, et, pour la direction de l'urbanisme d'Arche Agglo, notre service instructeur des dossiers étaient présents, Monsieur DUGUE, responsable du service et son adjointe, Madame BRUYERE.

La question de l'évolution de la Carte Communale a été largement évoquée, un groupe de travail au sein du conseil épaulé par Arche Agglo va approfondir cette question et devra formuler de nouvelles propositions. Par ailleurs, le développement anarchique de constructions de toutes natures constaté sur le secteur de POJOT a fait l'objet d'une attention particulière. Les suites juridiques à y apporter seront mises en œuvre prochainement avec le concours des services de l'Etat.

COVID 19 : l'Ardèche classée « rouge écarlate »

Suite à la dégradation du contexte sanitaire et à l'arrêté préfectoral classant l'Ardèche en rouge écarlate un certain nombre de contraintes supplémentaires vont être appliquées aux manifestations publiques (par exemple : pas de buvette ni de consommation sur place). Ainsi, nous sommes malheureusement contraints de reporter les festivités prévues pour la période qui précède Noël.

Comité des fêtes de Bozas

Constatant le besoin d'un comité des fêtes, une réunion de création a eu lieu le 7 septembre à la mairie. Les associations, ainsi que diverses personnes impliquées dans la vie sociale de notre commune y ont été conviées. Elles ont exprimé le souhait de disposer de temps afin d'envisager leur adhésion et implication dans cette nouvelle association, c'est pourquoi aucune création de comité des fêtes n'a encore abouti.

Il a été convenu de poursuivre l'éventuelle création du comité des fêtes à l'occasion du marché de Noël. Ce marché étant annulé, la création du comité des fêtes est repoussée. Nous envisagerons à nouveau sa création lorsque nous pourrions formuler le projet d'une fête publique au village.



Chiens errants, quelques rappels juridiques

La commune est fréquemment traversée par des chiens errants ou échappés à la vigilance de leur maître et en divagation, il en est de même de chats errants ou abandonnés, devenus sauvages (chats harets).

Le code rural rappelle dans ses articles L 211-11 à L 211- 28 les règles applicables.

Un chien est considéré comme errant lorsqu'il est en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, qu'il n'est plus sous la surveillance de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, qu'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse, et qu'il est démontré que son propriétaire a tout entrepris pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

IL FAUT RAPPELER QUE LE PROPRIÉTAIRE DU CHIEN DEMEURE RESPONSABLE DES DÉGÂTS QUE L'ANIMAL POURRAIT PROVOQUER.

Le maire est habilité à intervenir pour mettre fin à la divagation des chiens. Il doit prendre « toutes les dispositions pour empêcher la divagation des chiens », y compris leur saisie et leur conduite à la fourrière aux frais du propriétaire. Le coût des infractions va de 135 à 750 € en fonction de la situation et de l'animal (localisation sur la voie publique, chien dangereux, chien ayant causé des blessures ou la mort d'autres animaux, etc.).

La commune va se rapprocher de la fourrière d'Annonay en vue de conclure une convention.

Il en est de même pour les chats, lesquels, au terme des délais prévus par le code rural lorsque les propriétaires n'ont pu être identifiés peuvent être euthanasiés. Précisément, s'agissant des chats, grands prédateurs d'oiseaux, dont la présence à l'état sauvage est de plus en plus constatée dans le village, il convient de s'abstenir de les nourrir afin de limiter leur prolifération incontrôlée.

Lutte contre l'ambrosie

Cette année encore, l'ambrosie est présente sur le territoire. Son pollen, très allergisant, impacte 1 personne sur 10. Il provoque des réactions telles que rhinites, conjonctivites, toux, eczéma, urticaires. C'est également une menace pour les cultures et la biodiversité, car c'est une plante estivale très envahissante.

Sur notre commune, on la rencontre principalement dans trois cas :

- En bordure des routes et des chemins. Depuis une dizaine d'années déjà la commune de Bozas pratique la fauche tardive des accotements ce qui permet au fil du temps une diminution croissante du nombre de plants.
- Dans des zones bouleversées au printemps, comme des terrassements, des tranchées... Ici, la remise en état de la zone (semis d'une pelouse, mise en place de gravillons, culture...) permet en général d'endiguer le problème.
- Dans les parcelles agricoles. Sur notre commune une grande majorité des surfaces n'ont pas d'ambrosies. Il s'agit des surfaces en herbe, des vergers et des terres avec une rotation variée (céréales, maïs, ray-grass...). À l'inverse, les parcelles avec beaucoup de céréales d'hiver, les cultures de pommes de terre et de légumes d'été sont vulnérables.

De manière générale, toute personne responsable d'une parcelle doit, avec les moyens dont il dispose, freiner l'expansion de cette plante. Avec des graines qui ont une durée de vie de plus de 10 ans dans le sol, et une météo pas toujours clémente (sécheresse, risque d'incendie...), la tâche n'est pas toujours aisée.

Néanmoins la municipalité compte sur la bonne volonté de tous pour lutter contre cette plante, dans l'intérêt général.

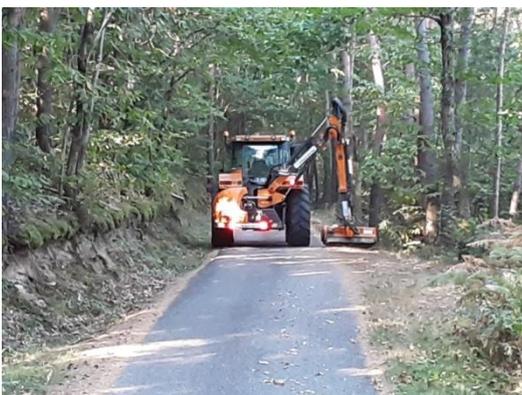
Que faire ?

Sur ma propriété ou sur un terrain public : **ARRACHER**

Hors de ma propriété : **SIGNALER** sur la plateforme interactive : Signalement-Ambrosie.fr

site internet, ou application téléphone mobile, ou numéro de téléphone 0972 376 888

Ce signalement est reçu par le référent ambrosie de chaque commune, pour BOZAS, ce référent est Cyril MONCHAL, conseiller municipal. Son rôle est de voir avec le responsable du terrain les moyens qui peuvent être mis en place pour contrôler le peuplement. L'application donne également accès à diverses informations ainsi qu'à une carte de prévision du risque allergique. Elle vise à aider les personnes allergiques à adapter leur comportement et leur traitement aux conditions à venir.



Fauchage tardif des bordures de voirie pour lutter contre l'ambrosie

L'AMBROISIE

Signes particuliers



- feuille du même vert sur les deux faces
- pas d'odeur quand on la froisse dans les mains

Son aspect aux différents stades





Plantule Stade végétatif En fleur

Risques de confusion

Armoise commune

- face inférieure de la feuille, couleur gris argenté
- odeur marquée quand on la froisse

Armoise annuelle

- feuille finement découpée
- odeur forte quand on la froisse






**Une plante
DANGEREUSE
pour la santé**



plus d'infos sur
www.ambrosie.info

©Fried - ANSES

BOZAS à l'heure du numérique : <https://bozas.fr>

Le site internet de la commune est ouvert depuis le début septembre. Consultez-le sans modération !

Il est appelé à devenir le moyen d'information privilégié de la municipalité.

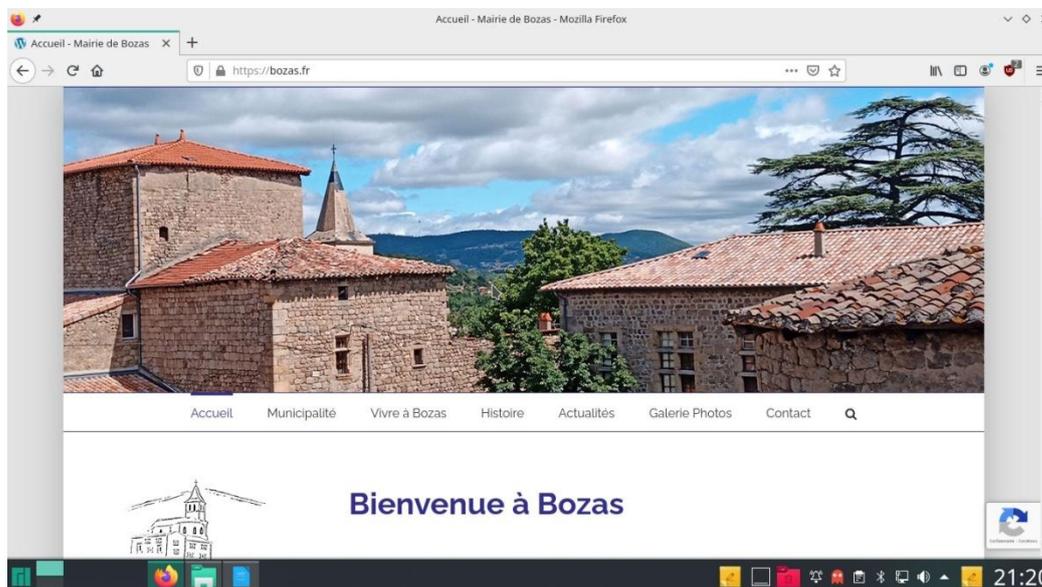
Vous y trouverez une foule de renseignements ainsi que toute l'actualité de notre commune en temps réel.

L'onglet « municipalité » vous donnera accès aux comptes rendus des conseils municipaux, aux exemplaires parus de Bozas info, aux informations sur les démarches administratives ou encore au planning de réservation de la salle polyvalente.

L'onglet « vivre à Bozas » vous informera sur la vie associative, l'activité économique, la scolarisation de notre jeunesse, les randonnées, etc., sans oublier une mine d'adresses utiles au niveau local.

Vous pourrez encore y découvrir l'histoire de Bozas ainsi qu'une galerie photos de la commune.

Les associations et les entreprises peuvent demander à utiliser ce support pour faire passer leurs informations.



Ordures et citoyenneté au mur de Boze

Les nouveaux containers à ordures sont vidés chaque semaine. L'employé municipal passe régulièrement pour mieux répartir le « tas » sous la trappe. Mais il arrive parfois que les containers s'engorgent. C'est le cas pour celui situé au « mur de Boze », qui est victime de son emplacement facilement accessible par un grand nombre. Si vous constatez que le container où vous voulez déposer vos ordures est plein, rappelez-vous qu'il est toujours possible de prolonger un peu votre route pour trouver un autre container disponible (au village, par exemple).

Un peu de civisme s'il vous plaît.



Photo que l'on ne souhaite plus voir.

Concours photos

Arche Agglo, pour la 3^{ème} année consécutive, organise son concours photos, sur le thème « **Le paysage en automne dans nos espaces naturels** ».

Le concours se déroule du 21 septembre au 30 novembre. Trois lauréats seront récompensés auxquels il faut ajouter la remise d'un prix spécial jeunes.

- Un concours ouvert à tous

Le concours photos Arche Agglo s'adresse à tous les photographes amateurs, chaque participant ne pouvant envoyer qu'une seule photographie.

Objectif : valoriser les espaces naturels du territoire au travers de prises de vues originales et particulières.

- Modalités de participation

Les photographies devront être envoyées par mail : s.forot@archeagglo.fr ou par courrier (Arche Agglo, BP 103- 07305 Tournon-sur-Rhône), au plus tard le 30 novembre à 12h.

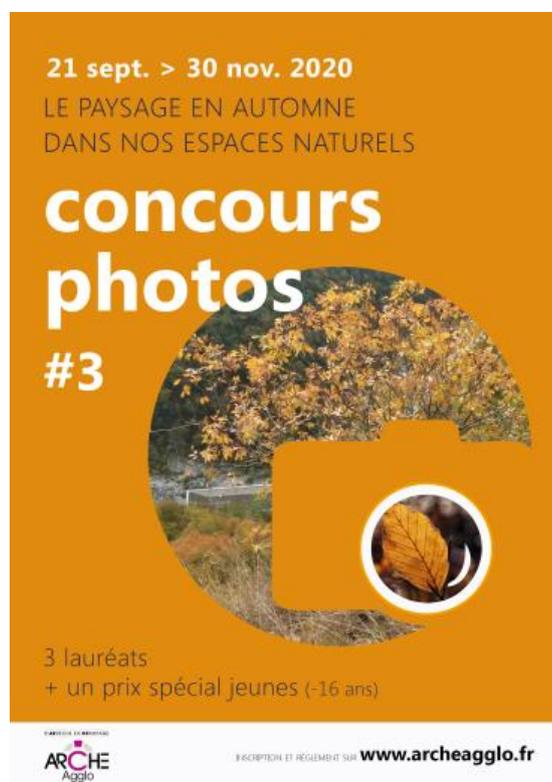
La candidature doit être accompagnée du bulletin d'inscription téléchargeable sur le site internet de l'Agglo (www.archeagglo.fr). Le règlement est également consultable sur le site.

Les trois meilleures photos seront primées et un prix spécial pour les jeunes de moins de 16 ans sera décerné par le jury. Proclamation des résultats en décembre 2020.

- Mise en valeur des espaces naturels

Les photos doivent obligatoirement être prises entre le 21 septembre et le 30 novembre 2020, dans l'un des neuf espaces naturels du territoire.

Le détail des périmètres est consultable sur www.espaces-naturels.archeagglo.fr
www.archeagglo.fr ·



La Bulle Verte : le retour

La Bulle Verte : le retour

Des conseillers municipaux de chaque commune se sont réunis le 17 septembre pour organiser la réédition de « la Bulle Verte » chère à tous.

La « bulle Verte » est le bulletin d'information sur les événements culturels ou sportifs des communes du pays de St Félicien. Il se présente sous la forme d'un petit feuillet (vert) qui est mis à

disposition de tous chez les commerçants, les lieux accueillant du public ou dans les mairies. Pour Bozas, elle sera disponible à la mairie (dans le couloir en accès libre).

La Bulle Verte publie les événements qui sont organisés par les associations, les commerçants, les campings, etc... Les événements seront publiés du 1^{er} du mois au 1^{er} week-end du mois suivant.

Voici l'organisation qui a été mise en place :

Le référent pour la commune est Sylvain Cantan qui sera accompagné par une autre personne.

Les organisateurs doivent envoyer leur annonce avant le 15 du mois à la mairie. Passé ce délai, l'évènement ne pourra figurer sur la Bulle Verte que le mois suivant.

La Bulle Verte sera éditée par la mairie le 28 du mois précédent sa parution.

Les associations ont été destinataires d'un courrier spécifique, pour toute demande d'info, merci de contacter la mairie ou d'écrire à « communication@bozas.fr »

Consultation du public sur le Plan climat air énergie : donnez votre avis !

Dans le cadre des compétences confiées à Arche Agglo, l'une et non des moindres concerne l'environnement et l'avenir de la planète. Dans ce cadre, la dernière étape de la co-construction du plan climat, Arche Agglo lance une consultation du public du 5 octobre au 5 décembre 2020.

Chacun est invité à s'exprimer sur le programme d'actions élaboré avec les acteurs du territoire : citoyens, entreprises, collectivités, associations...

Chacun est invité à donner son avis sur les documents constitutifs du plan climat air énergie territorial.

Ces documents sont téléchargeables sur le site web de l'Agglo : www.archeagglo.fr

Il est aussi possible de consulter les documents au siège d'ARCHE Agglo, 3 rue des Condamines à Mauves (07300), pendant les horaires d'ouvertures (du mardi au jeudi, 8h30 - 12h ; 13h30 - 17h).

Un registre est disponible pour déposer vos contributions. Elles peuvent également être envoyées pendant la durée de la consultation, par mail à l'adresse a.morel@archeagglo.fr.

Les documents du plan climat soumis à consultation :

- Délibération du conseil d'agglomération du 22 janvier 2020
- Avis de la Région Auvergne Rhône-Alpes
- Avis de l'Etat
- Avis de consultation du public
- Présentation synthétique du plan climat
- Rapport de diagnostic
- Evaluation Environnementale et stratégique (présentant la stratégie et le dispositif de suivi et d'évaluation)
- Plan d'actions

À la suite de cette consultation, les contributions seront analysées, puis diffusées avec les réponses apportées par la collectivité. Après modifications éventuelles, le plan climat définitif sera validé par le conseil d'agglomération.

Pour rappel, le plan climat a pour objectif la mise en oeuvre concrète de la transition écologique au travers d'un programme d'actions porté par l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, citoyens, entreprises/industries, associations...). Ce programme d'action est élaboré pour six ans et réévalué à cette échéance.

PARTICIPEZ à cette consultation.



Un peu de culture: Etymologie et orthographe de Bozas.

Nous n'avons pas de certitude sur l'origine du toponyme, mais seulement des hypothèses, dont certaines ont déjà été évoquées par des érudits locaux.

Dans le livre « Les châteaux historiques du Vivarais » de Benoit d'Entrevaux (1914), Michel de Chazotte, auteur principal de la notice sur « BOSAS », évoque les « boses », qui seraient le nom donné par les montagnards du Velay aux petits poissons des ruisseaux ; c'est d'ailleurs le nom d'un ruisseau de la commune, affluent de la Sauzine (Chogine en patois), qui a donné son nom au domaine de Boze qu'il traverse.

Charles Forot, dans le chapitre « Bosas » de son livre « Saint-Félicien et ses communes » (1964) écarte cette hypothèse pour lui préférer celle de territoire de « Boson, de la famille du roi de Provence qui posséda longtemps ces terres ». Il se réfère au Boson qui, avec son épouse Magementurge, a donné en 912 à l'église Sainte Marie du Puy (en Velay) le territoire d'Arlebosc. Ce Boson est-il apparenté au roi de Provence du même nom, élu roi à Mantaille (Drôme) en 879 et décédé à Vienne en 887 ? Ce n'est pas impossible, mais les généalogies des « bosonides » publiées sur Internet ne permettent pas de prouver un éventuel lien.

Autres hypothèses : D'après le dictionnaire occitan-français d'Alibert (1966) le mot « bosa » a le sens soit de masse d'eau, soit de bouse... Plus vraisemblable à notre avis serait de faire dériver notre toponyme de « Bo(s) », bois ou lieu boisé dans la zone nord-occitane qui est la nôtre ; le mot vient probablement du latin « boscum », mais le c disparaît dans les parlers nord occitans, comme le montrent le dictionnaire Français-Nord Occitan de l'abbé Joannès Dufaud (1998) et le répertoire du « censier de Chomelix » de 1204, en Haute Loire, publié en 1978 par le CNRS.

BOZAS ou BOSAS ?

L'orthographe a varié au cours des siècles. Avant la Révolution, on trouve aussi bien BOUSAS, proche du patois local, que BOSAS (Estimes de 1464) ou BOZAS (1693, élévation de la terre en marquisat pour les Du Bourg, alors seigneurs du lieu). La Révolution adopte BOSAS en 1790, jusqu'en 1985 où le maire M. Claude Deries et sa municipalité décident de revenir à l'orthographe BOZAS. Notons qu'en 1903, l'instituteur public Emile Delarbre avait intitulé sa monographie imprimée (134 pages) « Sur les rives du Doux – BOZAS », ne tenant pas compte de l'orthographe officielle de l'époque.

Christian Foriel-Destezet

La vie de la commune : joie et tristesse

- Le petit Johanes BERTRAND est né le 28 juin 2020 à Annonay. Félicitations aux parents Sylvain et Anaëlle BERTRAND qui demeurent à la plaine de Marcland.

- Madame Paulette BERGERON, décédée le 19 septembre 2020, a été inhumée à Bozas.

- Monsieur Geoffrey OSTERNAUD est décédé tragiquement le 24 septembre 2020, il est inhumé à Bozas.

Nous partageons la peine de leur famille.

Départ à la retraite de Monsieur Bernard Monteil :

Le 30 septembre dernier, Monsieur Bernard MONTEIL, notre employé communal depuis 10 ans a fait valoir ses droits à la retraite.

Enfant de BOZAS, Bernard n'a jamais quitté son quartier de MALAURIER où il est installé comme agriculteur. Entré au service de la commune le 1^{er} juillet 2010, il en a parcouru toutes les voies et chemins au long de toutes ces années.

Personne ne l'a jamais vu autrement que de bonne humeur et souriant. Travailleur infatigable, nous lui souhaitons une longue et agréable retraite.

Nous aurons l'occasion, dès que les contraintes sanitaires auront été allégées, de lui manifester notre amitié.

Arrivée de Monsieur Rémi Berjon :

Le 1^{er} octobre, Monsieur Rémi BERJON recruté comme employé polyvalent a pris ses fonctions.



Monsieur BERJON a 30 ans, il est titulaire d'un BAC professionnel « travaux paysagers » avec une expérience de 10 ans dans la fonction publique et 2 ans dans le privé.

Le poste évolue vers un temps complet de 35h par semaine. Le panel des missions confiées s'élargit lui aussi.

Nous comptons sur son esprit d'initiative et sur son sens de l'autonomie pour mener à bien la mission qui lui est aujourd'hui confiée. Souhaitons-lui de s'épanouir professionnellement au sein de notre commune.

Cette nouvelle arrivée coïncide avec une nouvelle démarche de mutualisation engagée avec les communes voisines s'agissant de multiples tâches techniques qui requièrent plusieurs agents et l'utilisation de matériels lourds. Une convention est en cours d'élaboration qui définira les conditions de mises à disposition des agents communaux et des matériels disponibles localement.

Déclarer vos ruches

Entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre, c'est obligatoire. Il s'agit d'une obligation annuelle pour tout apiculteur dès la 1^{ère} colonie.

Les avantages pour les apiculteurs : connaître l'évolution du cheptel apicole, améliorer la santé des abeilles, mobiliser les aides européennes.

La déclaration se fait en ligne grâce à une procédure simplifiée sur « mesdemarches.agriculture.gouv.fr »

Pour les personnes ne disposant pas d'internet, vous pouvez demander l'accès en mairie ou utiliser le formulaire papier cerfa 13995*04.



PRODUITS LOCAUX

carnet de producteurs
de la vallée du Rhône,
Drôme des collines
et du plateau ardéchois

ÉDITION JUILLET 2020

D'ARDÈCHE EN HERMITAGE

ARCHE
Agglo

Brochure de 44 pages, disponible à la mairie